

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 23 octobre 2020

**Nombre de membres**

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Nombre de membres

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 16 octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, le vendredi 23 octobre 2020, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Anne Braud, Cécile Boutellier, Bernadette Gaulot, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Julien Ossola, Pfister Eddie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

Au vu de l'actualité, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Samuel PATY.

**Adoption du Compte rendu du vendredi 04 septembre 2020**

Le compte-rendu du vendredi 04 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Taxe d'aménagement : Délibération N° 40/2020**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide à l'unanimité ;**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

**Destination de la coupe d'affouage – inscription à l'état d'assiette 2020: Délibération N° 41/2021**

*Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;*

*Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;*

*Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;*

*Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2021;*

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

**PREMIÈREMENT,**

**SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021

**Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
21	2.92	ACT
27	3.72	RE
30	3.70	RS4
31	3.92	RD

**DEUXIÈMEMENT,**

**DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

**1- VENTE EN BLOC ET SUR PIED** par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
30 - 31	CHENE	2022

**2 - EXPLOITATION** par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'O.N.F., les arbres de futaies étant vendus façonné par l'O.N.F., le surplus étant délivré à la commune.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de la trituration
30 - 31	HETRE - CHARME-TRITURATION	2021	2021
27			2021

**3 - VENTES AMIABLES DE PETITS LOTS EN 2021.....,**

de houppiers, par les soins de l'O.N.F. au prix du marché..... €/st dans les parcelles n° 7-8-9-10-11.

**4 - DELIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DE LA PARCELLE** n° 21 en 2021.

**Protection captage : Délibération N° 42/2020**

Madame le Maire fait un point sur les travaux de sécurisation du captage d'eau de la ville de Chaumont en haut de la Rue du Vieux Val et des inquiétudes exprimées par les villageois et la municipalité.

Une réunion technique a eu lieu en mairie le 25 septembre en présence de Monsieur Hervé Henry concernant le dossier « Protection des captages ».

Monsieur Hervé Henry expose le compte rendu de cette réunion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion exprimant la défiance de la Commune envers le projet annoncé.

### **Renouvellement contrat SEGILOG (logiciels et prestations de service) : Délibération N° 43/2020**

Le contrat informatique est arrivé à échéance au 30 septembre 2020, la société SEGILOG a fait une nouvelle proposition pour 3 ans aux conditions suivantes :

Pour un montant annuel de 2 043,00 € HT

- cession des droits d'utilisation des logiciels existants
- développement de nouveaux logiciels + cession des droits d'utilisation

Pour un montant annuel de 227,00 € HT

- obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG
- formation du personnel aux logiciels élaborés par SEGILOG.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat et à émettre les mandats correspondants.

### **Informations paiements**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Réalisé en €</b>
Agence de l'eau	Redevance pour pollution 2019	2 929,00 €
Agence de l'eau	Redevance pour modernisation 2019	2 463,00 €
ONF	Travaux sylvicoles subventionnables	3 036,00 €
SARL LOTTE	Renouvellement compteurs	36 304,80 €
SARL LOTTE	Création branchement AEP	2 340,00 €
PROELEC	Intervention station épuration	1 531,20 €

### **Questions diverses :**

- **Point sur les travaux compteurs**

Un nouveau devis a été sollicité pour changer 7 compteurs d'eau supplémentaires.

Le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les travaux.

Pour 2021 des travaux rue de la Marne devant le lavoir sont évoqués, ainsi que la poursuite du renouvellement des compteurs du village.

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention de l'OMS pour le Trail du Mont Chauve au bénéfice d'une association le Petit Adriano et la Protection Civile.

Une subvention d'un montant de 100 € est proposée au soutien des œuvres retenues.

Le conseil municipal autorise le Maire à verser une subvention de 100 €.

Les résultats des analyses de l'eau sur le réservoir de Verbiesles effectuées le 22 septembre 2020 sont conformes à la réglementation.

La société SNCTP va intervenir pour l'entreprise ORANGE dans la rue Dehut.

Concernant l'assainissement collectif, un rendez-vous est pris avec l'Agglomération de Chaumont pour poursuivre le projet et bénéficier dans le cadre du Plan de relance national des éventuelles subventions alouées.

La commune a été saisie d'une demande concernant l'éclairage public.

L'éclairage fractionné en vigueur coûte 2297,96 € TTC par an.

La cotisation annuelle de 450 € TTC comprend une visite annuelle. Les visites complémentaires sont facturées 100 €.

Un rendez-vous est pris avec le SDED pour faire le point sur le fonctionnement actuel et les modifications envisageables.

La société BOURREAU devait intervenir sur le mur de soutènement sur la route menant à Chamarandes.

Ces travaux sont reportés.

Des travaux sont en cours rue des Lavois sur les places de stationnement des maisons du bailleur social Hamaris.

La Commission Environnement Fleurissement a fait le tour du village. Un certain nombre de travaux ont été listés pour la commune et les particuliers. Le Maire est chargé de faire les courriers aux différents verbieslois concernés.

Madame le Maire a participé au Conseil d'Agglomération dont le point principal était la gestion de PALESTRA.

Il n'y aura pas de porte à porte pour Halloween.

Mme BRAUD fait part d'un projet de l'Office du tourisme avec une visite guidée de Verbiesles et Luzy pour l'été 2021.

Mme BOUTELLIER fait part d'un message des forains suite à l'annulation de la fête foraine.

Monsieur BOURILLON fait part d'un message reçu concernant l'entreprise DEGUY-CONGE de Luzy-sur-Marne.

Madame BONGARD a participé à l'assemblée générale de Rives de Garenne et présente le compte-rendu.

Une campagne de Vidange fosses septiques a été engagée.

La date du prochain conseil est fixée au 04 décembre 2020 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Séance du vendredi 23 octobre 2020**

**Délibération N° 40/2020 : Taxe d'aménagement**

**Délibération N° 41/2020 : Destination de la coupe d'affouage \* inscription à l'état  
dassiette 2020**

**Délibération N° 42/2020 : Protection captage**

**Délibération N° 43/2020 : Renouvellement contrat SEGILOG (logiciels et prestations de  
service)**

Marie-Noëlle Hubert

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Brigitte Bongard  
Damien

Ossola Julien

Bourillon Jean-

Gauthier Vincent

Braud Anne

Boutellier Cécile

Pfister Eddie

Gaulot Bernadette